

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 653 approuvant et rendant exécutoires les rôles des contributions directes.

n° 653

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
11 mai 1946Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1946Date du numéro  
31 mai 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté n° 240 du 24 décembre 1043 por tant codification des dispositions réglementaires en vigueur en Côte française des Sonialis en ce qui concerne les contributions directes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des contributions di rectes (exercice 1946) désignés ci-après : Cercle de Djibouti. R.P.–Impôt personnel... 37.675 » R.P.–Impôt personnel.....1.457.855» R.P.–Impôt personnel.....2.088.350» A reporter.....3.583.880 Report..... 3.583.880 » R-1er trimestre les transports ..... 327.354 » 3.911.234 » Cercle de Tadjourh. R. P. Impôt de capitation..... 77.375 » Total généra..... 3.988.609»

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enre gistré. publié au Journal officiel et com muniqué partout où besoin sera.

**J. CHIALVET.**